

**RUSSIE**

**La Cour suprême russe a rejeté le recours formé par le procureur général contre l'acquittement d'Alexandre Nikitine**

Index AI : EUR 46/043/00

*« L'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour suprême russe, qui confirme l'acquittement d'Alexandre Nikitine, est un signe encourageant d'indépendance de la justice, a déclaré ce jour (mercredi 13 septembre 2000) Amnesty International. Cette décision est d'autant plus digne d'être saluée qu'elle intervient alors que les services de sécurité russes continuent à tenter de restreindre la liberté d'expression en invoquant la nécessité de garantir la sûreté de l'État. »*

Le présidium de la Cour suprême a rejeté le recours formé par le procureur général contre l'acquittement d'Alexandre Nikitine, ancien prisonnier d'opinion qui avait été accusé de trahison et d'espionnage. Cette requête constituait l'ultime attaque d'une campagne de persécution juridique menée depuis cinq ans contre cet homme par le Service fédéral de sécurité (FSB).

Alexandre Nikitine avait été accusé en 1996 d'espionnage et de divulgation de

secrets d'État, après avoir rédigé un document consacré aux risques de pollution radioactive liés à la décrépidité des bâtiments de la flotte russe du Nord. Il a passé presque deux ans en détention préventive et le FSB a émis huit actes d'inculpation consécutifs à son encontre avant que le tribunal municipal de Saint-Pétersbourg ne l'acquitte en décembre 1999. La Cour suprême a confirmé cette décision en avril 2000.

Faire droit au recours formé par le procureur général aurait constitué une violation de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), aux termes duquel nul ne peut être poursuivi ou puni deux fois pour une même infraction.

Ancien capitaine de sous-marin russe, Alexandre Nikitine avait été arrêté après avoir effectué des recherches pour une organisation écologiste norvégienne, la Fondation Bellona. □□

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566 ou consulter notre site web :**  
<http://www.amnesty.org>